



Réunion du Comité Syndical du 1er juillet 2026

Le 1er juillet 2026 le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni à la Communauté de communes de Yenne, sous la présidence de Monsieur Olivier ROGNARD, Président.

Membres en exercice présents votants : Denis ALIXANT, Manuel ARRAGAIN, Gaëlle BAVUZ, Gilles BORGEY, Bénédicte BRULEY, Alain CAROTTE, André CHATELAIN, Pierre COCHONAT, Claude COMET, Gilles DURAND, Jean-Marc ETAIX, Isabelle GAUCHER, Christian GRUFFAT, Yves HUSSON, Jean-Marie KREBS, Thibaut LACROIX, Vincent LALOY, Roger MARCEL, Christophe MARQUET, Jean-Yves PICCOLI, Clément PONÇON, Pascale PRIMEVERT, Joël PRUDHOMME, Gaël RAFFRON, Yann RAPHOZ, Olivier ROGNARD, Patrick SALA, Fanny SEYVE, Ugo TAMBELLINI, Pierre VALLIN

Délégués suppléants présents : Christophe GOJON, Grégory REY

Délégués en exercice :	36	Quorum : atteint
Délégués présents prenant part au vote :	30	

Monsieur le Président ouvre la séance par un tour de table de présentation des délégués.

Le fonctionnement entre délégués titulaires et suppléants est rappelé : tout suppléant désigné par son intercommunalité peut remplacer un des délégués titulaires de cette même collectivité, sans besoin d'établir un pouvoir. Un délégué suppléant n'est porteur d'un droit de vote que s'il remplace un titulaire, il ne peut y avoir plus de votants que de sièges pour une même collectivité. Le syndicat se propose de partager la liste des présences à l'occasion d'un rappel quelques jours avant la réunion. Les délégués sont remerciés par avance de bien vouloir communiquer entre eux pour assurer la bonne représentation de leur collectivité.

Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation dernier compte rendu.
2. Nomination d'un secrétaire de séance.
3. **Délibération** :
Convention cadre de coopération 2026-2030 avec le Département de l'Isère concernant la RNN du Haut-Rhône Français et convention financière 2026 avec le Département de l'Isère en application de la convention cadre.
4. Débat et lancement d'une étude des scénarios répondant aux besoins de locaux pour le syndicat.
5. Etat des décisions du Président et du Bureau.
6. Points d'actualités et questions diverses.

Le Comité Syndical approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Thibaut LACROIX est nommé secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu de séance

Le Comité syndical approuve le compte rendu de séance du 20 mai 2026 à l'unanimité, sans modifications.

Délibération N° 202607001

Le Département de l'Isère est propriétaire de terrain situé dans l'emprise de la **Réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français**. Il est proposé de formaliser et d'organiser la **coopération entre le Département de l'Isère et le Syndicat du Haut-Rhône** dans le cadre d'une convention de coopération afin d'assurer la préservation, la gestion et la mise en découverte des parcelles départementales.

Basée sur des missions d'intérêt général, la convention cadre prévoit la mise en commun de moyens, d'informations et d'actions, notamment :

- L'entretien et la restauration des milieux
- La surveillance écologique
- La valorisation de ce patrimoine naturel et l'organisation d'actions de découverte à destination des publics
- Le suivi des milieux et des espèces avec indicateurs

La répartition des rôles et la coopération s'organise comme suit :

Rôle du syndicat :

- Gestion opérationnelle des parcelles
- Entretien des équipements (sentiers, passerelles...)
- Surveillance écologique et police de la réserve
- Coordination des actions et demandes (événements, études...)
- Suivi scientifique et indicateurs

Rôle du Département

- Mise à disposition des terrains et outils
- Soutien aux actions pédagogiques (écoles, ENS)
- Participation à la gouvernance de la réserve
- Partage de données et protocoles écologiques

Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions sur les parcelles départementales, le Département de l'Isère versera un soutien financier au Syndicat du Haut Rhône. Pour l'année 2026 le budget prévisionnel des actions se monte à 17 700 €. La participation du Département de l'Isère se monte à 16 000 €, soit 90 % du montant des actions fléchées. Un bilan annuel assurera le suivi de la convention et la construction du budget annuel des actions de l'année suivante.

Les actions coïncident et participent à la mise en œuvre du Plan de gestion 2026-2030 de la réserve, adopté en 2025.

Il est demandé si le broyage des parcelles fait bien partie des actions financées.

- ⇒ Cela fait effectivement partie des mesures de gestion des milieux, financées au global dans le budget de la réserve (Cofinancements Etat – CNR – Département de l'Isère).

Monsieur Roger Marcel souligne que le Département de l'Isère participe au financement bien qu'une seule commune de l'Isère soit concernée par les compétences GEMAPI du syndicat, et deux autres au titre du périmètre de la réserve naturelle.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité le partenariat proposé par la convention-cadre 2026-2030 pour la gestion des parcelles de la RNN.**
- **Approuve à l'unanimité la convention financière pour la mise en œuvre des actions 2026.**
- **Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette opération.**

Besoin de locaux pour le fonctionnement du syndicat

Monsieur le Président expose le contexte actuel concernant les bureaux dans lesquels sont logés les équipes du syndicat et l'espace de stockage disponible :

- L'occupation des espaces de travail est actuellement à son maximum
- Les espaces de stockage sont limités et l'accueil des stagiaires s'avère complexe
- Les espaces de réunion sont trop petits et inadaptés.

Monsieur le président fait état des besoins identifiés :

- Accueillir une équipe entre 15 et 20 pers. (actuellement 14 agents et 3 stagiaires)
- Accueillir les principales réunions des instances de gouvernance du syndicat
- Disposer de deux espaces de réunion
- Garer trois véhicules techniques à minima et les véhicules agents (vélos, voitures)
- Stocker un bateau, un canoë et les autres matériels de terrain
- Tenir les obligations réglementaires sur les vestiaires et la salle de repos
- Garantir la confidentialité de certains échanges de travail

Monsieur le Président présente les trois hypothèses actuelles et les met au débat :

1. Le projet d'achat et de rénovation pour acquisition et agrandissement des locaux actuellement loués à Yenne. Cette hypothèse a fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'un chiffrage de travaux avec une architecte (Chiffrage de l'opération : ~650 000 € HT). En outre, le propriétaire actuel est vendeur.
2. La proposition de la mairie de Brégnier-Cordon d'investir les locaux de l'ancien musée du Haut-Rhône. Ces locaux, pouvant devenir partagés, doivent faire l'objet d'une rénovation correspondant au changement de destination du bâtiment (estimation à ~670 000 € HT). Une étude devra être menée, le cas échéant.
3. L'hypothèse d'un partage partiel et de construction de locaux à Actipôle, en lien avec la CCBS qui réorganisera dans l'année la localisation de ses différents services. Il faudrait attendre la fin de l'année pour avoir une meilleure visibilité sur cette option.

Différentes remarques et questions sont exprimées :

- ⇒ Les coûts de rénovation de l'ancien musée pour une transformation en bureaux ne sont pas chiffrés précisément à ce jour. Le bâtiment de comporte pas de garage.
- ⇒ Pierre Vallin souligne que l'hypothèse Actipôle est très prospective à ce stade, c'est l'hypothèse la moins mature, et la place disponible n'est pas assurée.
- ⇒ L'impact du changement de localisation pour les équipes est questionné. Effectivement, une implantation sur Brégnier-Cordon impacterait assez fortement les déplacements domicile-travail des agents (+162 km/trajet). Les coûts de déplacement supplémentaires devraient potentiellement être couverts pendant un an par le syndicat. Enfin, il est fait remarquer que les derniers recrutements ont pu être pourvus avec des personnes vivant côté lac (Aix-les-Bains, Chambéry).
- ⇒ Concernant le dimensionnement du projet par rapport à une éventuelle évolution future de l'équipe, Monsieur le Président indique qu'une petite marge a été envisagée dans l'étude de faisabilité mais que le projet en l'état ne permettrait pas d'absorber une évolution importante du nombre d'agents.
- ⇒ Il est demandé de pouvoir estimer l'évolution des charges à venir avec l'augmentation de la surface des bureaux.
- ⇒ Concernant le calendrier, la mise en œuvre la plus rapide serait l'hypothèse de Yenne. Cette hypothèse permettrait le maintien de l'usage des locaux par niveau durant la phase travaux.
- ⇒ Concernant l'efficacité énergétique des locaux, le projet devra être attentif sur l'isolation et le bon calibrage des solutions de climatisation et de chauffage.
- ⇒ Concernant le financement de l'opération, celui-ci doit être travaillé. Il est peu probable que le syndicat puisse obtenir une aide sur la partie achat, mais il y aurait peut-être des possibilités sur la partie rénovation.

Le Comité syndicat acte de la tenue du débat sur les besoins et les possibilités concernant les locaux du syndicat. La solution retenue sera présentée à l'automne avec des éléments plus aboutis pour délibération.

Etat des décisions du Président et du Bureau

Monsieur le Président rend compte au Comité syndical des décisions prises au titre des délégations depuis le dernier Comité syndical :

1. Modification de la délibération du RIFSEEP concernant les agents administratifs – adoptée à l’unanimité – afin de compléter la grille des grades concernés par l’application des régimes indemnitaires par suite des recrutements dans l’équipe et de permettre le versement des compléments indemnitaires aux agents contractuels.
2. Désignation au CNAS (Comité National d’Action Sociale) de M. Rognard en tant que délégué élu et de Mme Chaumontet en tant que déléguée agent pour les 6 années à venir.
3. Désignation des délégués à l’association France digues : Mme Comet (titulaire) et Mme Tougne-Picazo (suppléante).
4. Tenue d’une Commission d’Appel d’Offre le 2 juin et décision de retenir l’entreprise GEOS ingénieurs-conseils pour la mission géotechnique des ouvrages de protection contre les inondations de la plaine de Chautagne (Marché n°2026-01) pour un montant de 192 648 € HT. Le contrat a été notifié le 15 juin 2026.
5. Publication d’une offre de remplacement de la chargée de communication durant son congé maternité (septembre 2026 – février 2027).
6. Signature de l’ordre de service pour l’affermissement des tranches 1 et 2 dans le cadre du marché de travaux n°2025-03 pour la réhabilitation du marais des planches :
 - Tranche optionnelle n°1 – terrassement, chargement, transport et valorisation des dépôts CNR : 82 000 €
 - Tranche optionnelle n°2 – terrassement, chargement, transport et valorisation des dépôts SNCF : 55 000 €

Informations diverses

Il est fait état des rencontres partenariales et des actualités concernant les projets en cours.

Monsieur le Président indique que des propositions seront formulées en septembre afin de structurer les échanges de travail avec les délégués.

Prochaines réunions à venir :

Comité Syndical (à la Communauté de Communes de Yenne) : mercredi 30 septembre 2026 à 18h00

Bureau :

- Jeudi 23 juillet 2026 à 12h00 à Ruffieux
- Jeudi 10 septembre 2026 à 11h00 à Injoux-Génissiat

Monsieur le Président clôture la séance à 19h30 et invite à partager un moment convivial.

Fait à Yenne, le 02/07/2026

Adopté en Comité syndical du 30/09/2026

Le Président, Olivier ROGNARD

